

QUEL AVENIR POUR LES FINANCES LOCALES ?

PAR YANN LE MEUR



Mardi 16 avril 2013 à RENNES – 10 h 30

Hôtel Mercure Rennes Colombier Centre Gare

La conférence s'attache à présenter l'impact, sur les différentes dotations reçues par les collectivités locales, de la loi de finances pour 2013 et de la loi de programmation des finances publiques annonçant une baisse sensible des concours financiers de l'Etat.

RESSOURCES CONSULTANTS FINANCES regroupe une quarantaine de personnes spécialisées dans la conception de méthodes et de logiciels d'analyse et de prospective. L'entreprise se singularise en constituant un laboratoire de recherche unique en France sur le système financier local. Ce système d'équations régissant les dotations ou la fiscalité est expertisé, écrit et projeté en permanence, puis transmis aux praticiens de l'analyse financière locale par l'intermédiaire de logiciels de prospective (*REGARDS*), de séminaires approfondis, ou de cours d'université.



PROGRAMME

Mardi 16 avril 2013 à Rennes

Hôtel Mercure Rennes Colombier Centre Gare

10 h 00 – 10 h 30 : accueil des participants

10 h 30 – 12 h 30 : conférence

12 h 30 – 14 h 00 : déjeuner possible sur réservation

(voir bulletin d'inscription au verso du document)



QUEL AVENIR POUR LES FINANCES LOCALES ?

1. L'évolution et la répartition des concours de l'Etat en 2013

- 1.1. L'enveloppe normée et la dotation d'ajustement.
- 1.2. Les besoins de financement de la DGF et, notamment, de la péréquation.
- 1.3. La répartition de la DGF.

2. Les perspectives d'évolution et de répartition des dotations de l'Etat

- 2.1. Simulations alternatives de l'impact de la baisse des concours financiers de l'Etat à moyen terme.
- 2.2. Analyse des résultats.

3. Les nouvelles modalités régissant le fonds de péréquation intercommunal et communal (FPIC)

- 3.1. Les nouvelles règles d'éligibilité et de répartition.
- 3.2. L'anticipation des risques pesant sur la montée en puissance du FPIC.

4. Conclusion/synthèse



INTERVENANT



Yann LE MEUR ■

Professeur associé à la faculté des Sciences Économiques de Rennes I et expert auprès d'associations d'élus, notamment sur la péréquation, il a produit plusieurs rapports de recherche et d'expertise portant sur la péréquation régionale, le système financier intercommunal, les méthodes d'évaluation des charges. Auteur avec Alain Guengant de l'ouvrage « *Optimiser les finances publiques locales - Analyse et prospective* », il mène de nombreuses missions pour de grandes agglomérations, des régions et des départements.

MODALITES

Modalités d'inscription :

Les bulletins d'inscription seront reçus par télécopie ou par mail avant le vendredi 5 avril 2013. Dix jours avant la date de la conférence, une convocation sera adressée par mail, précisant les lieux et horaires définitifs.

Frais de participation

Les frais de participation pour les collectivités locales sont les suivants :

- ☞ conférence + support + mémoire LF 2013 : 475 € TTC
- ☞ déjeuner (sur réservation) : 28 € TTC

Les frais de participation pour les organismes (autres que les collectivités locales) sont les suivants : conférence + support + mémoire LF 2013 = 1 600,00 € TTC et déjeuner (sur réservation) = 28 € TTC.

Les frais de participation à cette conférence sont inclus dans le forfait des collectivités titulaires du contrat d'accompagnement méthodologique au logiciel REGARDS (accès limité à deux personnes). Le déjeuner est offert pour deux personnes issues d'une collectivité titulaire du contrat d'accompagnement méthodologique au logiciel REGARDS.

**Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser au 02.99.78.09.78
ou par e.mail : rennes@ressources-consultants.fr**

SOCIÉTÉ D'ETUDE, RECHERCHE ET PROSPECTIVE EN FINANCES LOCALES - www.ressources-consultants.eu

Siège : 16, rue de Penhoët – 35000 RENNES - TEL. 02.99.78.09.78 - FAX 02.99.78.09.79 - rennes@ressources-consultants.fr
Direction Sud : 8 rue Jules de Ressaiguier – BP 60813 – 31008 TOULOUSE Cedex 6 - TEL. 05.62.47.47.20 - FAX 05.62.47.47.21

Antenne Paris : 36, rue Liancourt – 75014 PARIS - TEL. 01.40.64.83.40 - FAX 01.40.47.50.21

S.A. au capital de 517 680 Euros - N° SIRET 381 681 527 00085 - CODE NAF 6311Z - RCS RENNES 94 B 81

BULLETIN D'INSCRIPTION

Conférence du mardi 16 avril 2013 – Rennes

Quel avenir pour les finances locales ?

Bulletin à retourner complété avant le **vendredi 5 avril 2013**
à rennes@ressources-consultants.fr ou par télécopie au 02.99.78.09.79

Mme - Mlle - M. - NOM :

Prénom : Fonction :

Organisme :

E-mail :

Je m'inscris à la conférence seule (10 h 30 – 12 h 30)

Les frais de participation pour la conférence + le support + le mémoire LF 2013 sont de **475 € TTC** pour les collectivités locales (1 600 € TTC pour les organismes autres).

Je m'inscris à la conférence (10 h 30 – 12 h 30) et au déjeuner (12 h 30 – 14 h)

Les frais de participation pour la conférence + le support + le mémoire LF 2013 + le déjeuner sont de **503 € TTC** (dont 28 € TTC pour le déjeuner) pour les collectivités locales (1 600 € TTC pour les organismes autres). Le montant des frais est de 1 628 € TTC (dont 28 € TTC pour le déjeuner) pour les organismes autres.

Les frais de participation à cette conférence sont inclus dans le forfait des collectivités titulaires du contrat d'accompagnement méthodologique au logiciel *REGARDS* (accès limité à deux personnes). Le déjeuner est offert pour deux personnes issues d'une collectivité titulaire du contrat d'accompagnement méthodologique au logiciel *REGARDS*.

A l'issue de la conférence, une facture tenant lieu de convention simplifiée de formation est adressée à la personne publique. En cas d'annulation formulée par écrit et reçue jusqu'au vendredi 29 mars 2013 inclus, aucune facture ne sera émise. Pour toute annulation formulée après cette date, les frais d'annulation s'élèveront à 50% du montant de l'inscription. En cas d'absence au déjeuner commandé, le montant du repas reste dû. A tout moment, les participants pourront choisir de se faire remplacer. Ressources Consultants Finances se réserve le droit de reporter, modifier le programme ou le lieu si, malgré tous ses efforts, des circonstances l'y obligeaient.

Date, signature et cachet de l'organisme